Ecole privée ST JOSEPH

GARDERIE DU MERCREDI MATIN

Salle de la « Salamandre »

rue de la Gare à Montbert

**REGLEMENT INTERIEUR**

L’OGEC de l’école privée St Joseph met en place une garderie les mercredis matins. C’est un lieu d’accueil ouvert aux enfants scolarisés dans l’école privée St Joseph, en maternelle ou primaire.

**1** – **FONCTIONNEMENT**

La garderie sera ouverte tous les mercredis matin durant les périodes scolaires de **7h45 à 12h30**.

L’accueil des enfants se fera dans la salle de la « Salamandre » située rue de la Gare à Montbert.

Les enfants seront encadrés par **une personne qualifiée** possédant le BAFA.

Afin que la garderie fonctionne dans les meilleures conditions, les horaires doivent être respectés par chacun, en particulier celui de la fermeture. En cas de circonstances exceptionnelles, les parents qui ne pourraient pas être présents à l’heure de la fermeture doivent le signaler et indiquer le nom de la personne qui viendra chercher l’enfant. Les enfants ne seront confiés qu’aux personnes désignées par les parents sur la fiche sanitaire.

Les familles qui le souhaitent pourront utiliser le service municipal de restauration le mercredi midi. Le car municipal viendra chercher les enfants vers 12h00 à la salle de la « Salamandre ».

**II** – **Les conditions d**’**admission**

A l’inscription, les parents doivent fournir :

|  |  |
| --- | --- |
| ooxWord://word/media/image9.bin | les nom, adresse et n° de téléphone des parents et du médecin traitant (en l’absence du médecin traitant, il sera fait appel au cabinet du médecin le plus proche)copie du carnet de santé et de vaccinations de l’enfantune autorisation de soins ou d’hospitalisationle nom et le n° de téléphone de la personne à joindre en cas d’urgencele nom et le n° de téléphone des personnes susceptibles de reprendre l’enfant |
|  |
| ooxWord://word/media/image10.bin |

Tous les renseignements doivent être indiqués sur la fiche sanitaire, transmise aux parents, qui devra être complétée et signée pour le premier jour d’utilisation de la garderie.

L’enfant doit être en bonne santé et ne présenter aucun signe de maladie contagieuse.

**III** – **Les conditions d**’**inscription**

L’inscription à la garderie est obligatoire pour chaque mercredi matin et par écrit. Cette inscription se fera à l’aide d’un coupon qui devra être adressé ou déposé à l’école au plus tard le vendredi précédant avant 12h00.

L’inscription peut être déposée par e-mail à l’adresse suivante :

ecolestjoseph.montbert@wanadoo.fr

Attention : L’inscription vaut engagement donc paiement. En cas d’absence, le remboursement ne peut se faire que sur présentation d’un certificat médical. L’OGEC se réserve le droit de ne pas mettre en place la garderie un mercredi matin si le nombre d’enfants à garder est très insuffisant. Les familles dont les enfants ne pourront pas être accueillis seront prévenues par téléphone ou e-mail au plus tard le samedi midi.

**IV** – **Le tarif**

Le tarif est fixé à **2.50** € **la demi-heure** (30 minutes).

Toute demi-heure commencée sera facturée. Une facture sera adressée en fin de mois à chaque famille.

**V** – **Quelques conseils pratiques**

La garderie permet aux enfants, dont les parents en expriment le souhait, de prendre un petit déjeuner et/ou un goûter. Le petit-déjeuner et le goûter sont à fournir par les parents.

Après en avoir pris connaissance du présent règlement, Mr – Mme ……………………………………… acceptent les termes et signent.

A Montbert, le …………………………… Signature des parents